



Bruxelles veut simplifier le développement des services mobiles par satellite

[Estelle Dumout](#), publié le 22 août 2007



Technologie - La Commission européenne désire mettre en place un processus de sélection unique des opérateurs **qui fourniront des services mobiles par satellite en Europe**. Son projet doit être validé par le Parlement et le Conseil des ministres.

La Commission européenne s'emploie à coordonner le développement des services mobiles par satellite. Son objectif : établir un point d'entrée unique pour les opérateurs qui souhaitent développer des offres de téléphonie, de télévision ou d'internet mobile en utilisant cette technologie.

À ce jour, «les règles de l'UE en vigueur prévoient que les opérateurs sont sélectionnés sur une base essentiellement nationale», explique dans un [communiqué](#) l'exécutif européen. Ce qui signifie qu'une société devra déposer vingt-sept dossiers de candidatures, répondant à des critères différents, si elle souhaite développer un vrai service paneuropéen.

Bruxelles a donc rédigé une proposition de décision dans laquelle elle plaide en faveur d'un mécanisme de coordination, qui permettra de mettre en place une procédure de sélection unique des opérateurs, gérée par ses soins, en coopération avec les États membres. Le texte va être soumis au Parlement et au Conseil des ministres.

Réaliser des économies d'échelle

« Les communications par satellite dépassent les frontières et un système cohérent d'autorisations nationales pour toute l'Europe produira donc d'importantes économies d'échelle », argumente la Commission. **Par ailleurs, cela permettra « une utilisation plus efficace du spectre et préviendra les interférences nuisibles »**. Ces futurs services utiliseraient les bandes 2GHz.

Si la proposition est adoptée, Bruxelles publiera un appel à candidatures. Les opérateurs seront évalués sur la qualité technique et commerciale de leur système, mais aussi selon « des critères de couverture géographique, d'avantages pour les consommateurs, de concurrence, de réalisation d'objectifs, de politique publique et d'efficacité d'utilisation du spectre ».

La Commission souhaite que les premiers candidats puissent être sélectionnés dès le début 2009.